

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 41**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

---

**OBJET**

Actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2016

---

**Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations  
0413313432**

## PRESENTATION

**Le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3121-4 du Code Général des Collectivités prévoit que :**

*« Le président du conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le conseil départemental ouvre au budget du département sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil départemental. »*

Compte tenu du nombre de Conseillers Départementaux et du montant des indemnités qui leur ont été versées au titre de 2015, le coût plafonné des dépenses de personnel par élu pour l'année 2016 est de 10 959,07€.

## EXPOSE DU RAPPORT

Le montant de l'enveloppe plafond annuelle par groupe est égal au montant individuel précité multiplié par le nombre d'élus constituant le groupe.

Le montant plafond à allouer pour 2016 à chaque groupe d'élus pour ce type de dépenses, doit donc être calculé comme suit :

	<b>du 1/01/2016 au 31/12/2016</b>	
	Nombre d'élus	Enveloppe allouée
Communistes et Partenaires	5	<b>54 795 €</b>
Indépendants	5	<b>54 795 €</b>
Département Gagnant UMP-UDI et Indépendants de droite	32	<b>350 690 €</b>
Socialistes et Républicains	9	<b>98 632 €</b>
Socialistes et Ecologistes	5	<b>54 795 €</b>
Tous groupes confondus	56	<b>613 707 €</b>

Au budget primitif 2016, les crédits dédiés à cette dépense sont prévus à hauteur de 600 000 €

Cette dépense est imputée au programme 10368 chapitre 6586-01-65861 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL